

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

#### Arrêté du 27 mars 2026 autorisant la commercialisation de mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel

NOR : AGRG2608644A

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu la directive 66/401/CEE du Conseil du 14 juin 1966 modifiée concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères ;

Vu la directive 2010/60/UE de la Commission du 30 août 2010 introduisant certaines dérogations pour la commercialisation des mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 661-1 à D. 661-11 ;

Vu le décret n° 81-605 du 18 mai 1981 modifié pris pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne le commerce des semences et plants ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1982 modifié relatif à la commercialisation des semences de plantes fourragères ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2011 portant homologation d'une annexe au règlement technique d'inscription des variétés de plantes fourragères relative à l'autorisation des mélanges de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel et d'un règlement technique de production et de contrôle des mélanges de semences destinés à la préservation de l'environnement naturel ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2012 relatif à la commercialisation des mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2017 modifié relatif à la commercialisation des semences de plantes fourragères ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2025 autorisant la commercialisation de mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel ;

Sur proposition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, commission « *mélange de préservation* » de la section « *plantes fourragères et à gazon* »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont autorisés à la commercialisation, dans la catégorie « Mélange récolté directement », les mélanges pour la préservation de l'environnement dont les caractéristiques figurent en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mars 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de la santé  
et de la protection des végétaux,*

E. KOEN

## ANNEXE

Numéro d'identification du mélange	5000043
Nom du mélange	Fleur de coucou 2025
Nom et adresse du producteur	Pollen Scop, pépinière d'entreprise l'Espéridou, 555, chemin des Traverses, 07200 La Chapelle-sous-Aubenas
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Massif central

Numéro d'identification du mélange	5000042
Nom du mélange	Belles des prés 2025
Nom et adresse du producteur	Pollen Scop, pépinière d'entreprise l'Espéridou, 555, chemin des Traverses, 07200 La Chapelle-sous-Aubenas
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Massif central

Numéro d'identification du mélange	5000041
Nom du mélange	Mésique Dombes
Nom et adresse du producteur	EARL Mercier, 1163, route de Montracol, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Bassin Rhône-Saône Jura

Numéro d'identification du mélange	5000040
Nom du mélange	Hygrophile Bresse
Nom et adresse du producteur	EARL Mercier, 1163, route de Montracol, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Bassin Rhône-Saône Jura

Numéro d'identification du mélange	5000039
Nom du mélange	Hygrophile Val de Saône
Nom et adresse du producteur	EARL Mercier, 1163, route de Montracol, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Bassin Rhône-Saône Jura

Numéro d'identification du mélange	5000038
Nom du mélange	Mésogyrophile basse Veyle
Nom et adresse du producteur	EARL Mercier, 1163, route de Montracol, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Bassin Rhône-Saône Jura

Numéro d'identification du mélange	5000037
Nom du mélange	Mésique basse Veyle
Nom et adresse du producteur	EARL Mercier, 1163, route de Montracol, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Méthode de récolte	Mélange récolté directement
Région d'origine	Bassin Rhône-Saône Jura